

**Département de la Seine-Maritime**  
**VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : [accueil@mairie-sna.fr](mailto:accueil@mairie-sna.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-09-18-02**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAÏN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

**Étaient absents excusés :** M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

**Étaient absents :** M. COUAILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Il est proposé d'accueillir en détachement une infirmière diplômée d'état, dans le cadre d'une incapacité de travail de l'agent titulaire, de valider l'expérimentation conduite au pôle enfance sur le temps de travail à 35 heures hebdomadaires de 3 animateurs, de transformer un emploi d'adjoint administratif territorial en emploi de rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de créer un poste d'infirmière diplômée d'état pour assurer le remplacement de l'agent actuellement en incapacité de travail,

Considérant qu'après une année d'expérimentation, la quotité de travail hebdomadaire à 35 heures est la mieux adaptée pour lisser sur l'année, le temps de travail des animateurs du pôle enfance,

Considérant que la technicité de l'emploi de secrétariat de direction, en charge des assemblées et des instances relève du grade de rédacteur territorial,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines en date du 16 septembre 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide la modification du tableau des emplois en annexe et dit qu'il sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Autorise Madame le maire à recruter exceptionnellement un agent non titulaire, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de pourvoir les postes vacants,
- Autorise Madame le maire, ou l'adjoint par délégation, à signer les contrats des agents du personnel recrutés conformément au Code général de la fonction publique,
- Dit que la DGS de la commune est chargée de l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

**Pièce jointe : Tableau des emplois communaux au 18/09/2024**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 18 septembre 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240918-2024-09-18-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Madame le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.